

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Communiqué de presse

La CSSF est confiante pour l'avenir de la place financière.

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), son directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré les premiers enseignements d'une année pendant laquelle la mutation entamée par la place financière a commencé à porter ses fruits.

Le **secteur bancaire** termine l'année 2004 avec un bilan équilibré. L'exercice fut marqué par l'absence de tendances lourdes, faisant qu'au niveau agrégé, l'activité, l'emploi et les résultats sont globalement restés stables.

Il est prévu que d'ici la fin de l'année, le nombre de banques baissera à 162 unités contre 169 unités fin 2003. La réduction du nombre de banques est due, comme par le passé, à la consolidation bancaire internationale et aux pressions sur la rentabilité des activités bancaires. Pourtant, les chiffres agrégés cachent des disparités. Ainsi deux succursales (Hypo Real Estate Bank International et Northern Trust Global Services Ltd) sont venues s'ajouter au tableau officiel en 2004. De plus, trois nouveaux établissements de crédit viennent d'être autorisés. Il s'agit des succursales de ABN AMRO Mellon Global Securities Services et du Crédit Suisse ainsi que d'une banque de droit luxembourgeois, la Nord Europe Private Bank S.A.. Les deux dernières nommées commenceront leurs activités au 1er janvier 2005. Ces nouvelles constitutions témoignent de l'attractivité persistante de la place financière du Luxembourg.

Malgré la réduction du nombre de banques, l'activité du secteur, mesurée par la somme de bilan et les actifs à risque, n'a pas diminué. La réduction du nombre de banques s'accompagne ainsi de changements de statut ou de transferts de fonds de commerce qui permettent de maintenir les activités au Luxembourg. Pour d'autres banques, comme Unicredito Italiano, le changement de succursale en filiale est synonyme d'un renforcement des activités au Luxembourg. Après un sursaut au printemps, l'activité a persisté à un niveau soutenu. La stabilisation de l'activité bancaire a été favorable à l'emploi qui, au cours de l'année 2003, avait diminué de 780 unités (-3,3%). En effet, pour l'exercice 2004, les effectifs bancaires semblent se stabiliser autour des 22.500 unités, ce qui correspond à leur niveau de décembre 2003.

En ce qui concerne les résultats de l'exercice 2004, la CSSF s'attend à une baisse du résultat avant provisions de l'ordre de 8%. Cette baisse, substantielle en apparence, est à relativiser puisqu'elle résulte pour les trois-quarts des fortes plus-values non récurrentes que le secteur avait réalisées en 2003 et qui affectent la comparaison sur une base annuelle. Si on enlève ces effets non récurrents, le produit bancaire reste constant en comparaison annuelle. Le ratio coûts sur revenus reste modéré (47%), même s'il est en augmentation par rapport à l'exercice 2003.

Bénéficiant de la reprise des marchés financiers et du rétablissement de la confiance des investisseurs dans ces marchés, le patrimoine global des **organismes de placement collectif** a continué sur sa lancée positive de l'année précédente en affichant une augmentation de plus de 10% par rapport à 2003. Le montant de l'investissement net en capital avoisine les 100 milliards d'euros ce qui témoigne de l'attractivité intacte de l'industrie des fonds luxembourgeois, alors que le nombre d'organismes de placement collectif revient à son niveau de 2002 après un léger recul en 2003.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Le nombre de sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 transposant en droit national la troisième directive européenne sur les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) devrait atteindre 23 unités en fin d'année.

Dans le secteur des **autres professionnels du secteur financier** (PSF), le nombre des entreprises soumises à la surveillance de la CSSF devrait passer de 142 unités au 31 décembre 2003 à 165 unités à la fin de l'année en cours. Cet essor est essentiellement lié à l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2003 introduisant de nouvelles catégories de PSF dans le but de favoriser l'innovation et à élargir la gamme des produits de la place financière. Etant donné les avancées techniques notamment dans le domaine du traitement de l'information et de l'« outsourcing », il n'est pas surprenant de constater que parmi les nouvelles catégories, celles des opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier et des agents de communication à la clientèle suscitent le plus d'intérêt avec respectivement 11 et 8 nouvelles unités agréées en 2004.

D'un point de vue interne à la CSSF, le directeur général a souligné le recrutement important de 15 personnes qui a eu lieu en 2004 pour ajuster les effectifs aux besoins supplémentaires induits en particulier par l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, dont le nouvel Accord de Bâle et les normes comptables IAS pour n'en citer que quelques-unes, et l'importance accrue de la coopération multilatérale entre autorités de surveillance face à la consolidation bancaire mondiale. A ce jour, la CSSF compte 214 agents.

Confiants en l'expérience que les agents de la CSSF ont su acquérir au fil du temps dans l'exercice de leur mission, la nouvelle direction de la CSSF, en place à partir du 1^{er} janvier 2005 et composée de M. Jean-Nicolas Schaus, M. Arthur Philippe et Mme Simone Delcourt, assure qu'elle est prête à relever les défis qui se poseront à elle dans un environnement financier en mutation et qu'elle continuera à promouvoir un dialogue constructif avec les acteurs de la place financière afin de permettre à cette dernière de pouvoir se développer dans de bonnes conditions dans un cadre international. Le directeur général a résumé les perspectives de développement de la place financière pour l'année 2005 par le mot d'ordre « évolution dans la stabilité ».

Finalement, M. Schaus a tenu à remercier M. Charles Kieffer, qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier prochain, pour l'excellent travail qu'il a accompli pendant les six années de son mandat en tant que directeur de la CSSF.

Luxembourg, le 16 décembre 2004